

ANNEXE 2

FOCUS SUR LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE : UN LEVIER COMPLÉMENTAIRE D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Dans une logique de mise en œuvre de sa politique énergétique (Grenelle), l'État impose aux fournisseurs d'énergie **de réaliser** (ou de faire réaliser) chez leurs clients **des économies d'énergie**. Ils ont une obligation de résultat. En cas de non-réalisation des objectifs, ils seront soumis au versement de pénalités.

